

Date de la convocation : 26/02/2019

Date d'affichage : 26/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 du mois de mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 13 / 17. **Votants** : 13 / 17.

Présents : Messieurs Brenier, Cardi, Gagne, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames, Billon, Ronze Dumoulin, Juban, Mourvillier, Gronlier.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Garetti, Madame Roy.

Excusé : /.

Procurations : /.

Monsieur Brenier été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur CARDI.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après. Par conséquent, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et autorise le maire à signer tout document y afférent.

- N° C0005 – Section AT n°608 d'une contenance de 6a et 24ca.
- N° C0006 – Section AT n°605 d'une contenance de 6a et 93ca.

Délibération n°2

Objet : Reprises de concessions

Monsieur Monnier rappelle les différentes étapes de reprise des concessions depuis la délibération du 15/04/2014. Ces reprises s'appuient sur les procès-verbaux rédigés en dates du 26 octobre 2015 et 03 janvier 2019, constatant l'état d'abandon des concessions du fait de la disparition des familles, de la défaillance des successeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) constate que les concessions évoquées sont réputées en état d'abandon. Il autorise Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune.

Délibération n°3

Objet : Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Il adhère au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/habitant et cède au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°4

Objet : SDED - Aide financière pour la réalisation de la 'Réhabilitation et mise aux normes de l'ancienne école Sainte-Thérèse.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la 'Réhabilitation et la mise aux normes de l'ancienne école Sainte-Thérèse'. Il décide de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°5

Objet : Travaux de voiries - Lancement d'une consultation d'entreprise.

Rapporteur : Madame Ronze.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises et l'estimation administrative globale des travaux qui s'élève à 138 200.00 euros. Il autorise le maire à procéder à la publication des marchés et à signer tout document y afférent.

Les lots sont :

- | | |
|--|--|
| 1. Entretien de la voirie. | Estimation administrative : 90 000.00 euros. |
| 2. Réparation des dégâts d'orages du 12/06/2018. | Estimation administrative : 48 200.00 euros. |

Délibération n°6

Objet : Restauration de toiture – Eglise de Saint-Ange : Lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Le besoin de restaurer la toiture de l'église de Saint-Ange s'imposant, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de charpentiers ainsi que l'estimation administrative des travaux d'un montant de 25 000.00 euros HT.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire :

Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), Monsieur Picot présente la décision prise depuis le dernier conseil municipal :

- **Renouvellement du contrat de l'anti-virus NOD 32**

Enquête publique 'Collines' : Projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin versant topographique du secteur 'Drôme Nord des Collines'.
(Dossier consultable en mairie).

Révision du PLU : Réunion des Personnes Publiques Associées le 02/04 à 9h00.

Elections Européennes le 26/05/2019.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2019 : 26/03/2019 – 30/04/2019 – 28/05/2019 – 25/06/2019 – 16/07/2019 – 27/08/2019 – 24/09/2019 – 29/10/2019 – 26/11/2019 – 17/12/2019.

Le Maire,

Bernard PICOT.

